



Responsable paiement dépens d'appel Avoués

Par efji, le **22/05/2014** à **20:44**

Bonjour,

J'ai gagné un procès contre une société qui m'a attaqué.

Cette société a fait appel, et j'ai à nouveau gagné cet appel- le jugement date de quelques années, lorsque les avoués étaient encore en place.

L'avoué me réclame 3358€ de dépens d'appels.

J'ai 2 questions :

- savez-vous comment est calculé ce montant ?
- dans la mesure où j'ai gagné l'appel, n'est ce pas la partie adverse qui devrait payer ces dépens ?

Entre temps il s'avère que la société a été mise en liquidation - mais je ne comprends pourquoi je devrais régler tous ces frais, alors qu'en fine, je ne suis coupable de rien, et ai gagné le procès, et l'appel. ceux qui m'ont attaqué, à travers cette SARL, eux, n'ont rien risqué, et ne paient rien...

UN grand merci par avance à ceux qui pourraient m'aider à y voir un tout petit peu plus clair - ces procédures sont malheureusement compliquées pour des néophytes.

F.